

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de décembre deux mille quinze (07-12-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le succès n'est pas la clé du bonheur. Le bonheur est la clé du succès.
Si vous aimez ce que vous faites, vous allez réussir. »

Albert Schweitzer

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Décembre 2015

7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour les travaux d'asphaltage de la rue Biron

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-1-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

10. Adoption du calendrier des séances du conseil - 2016

11. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

12. Radiation de soldes irrécouvrables

13. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2015

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

14. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 15. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
 16. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataires - Années 2016, 2017 et 2018
 17. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2016
 18. Octroi de contrat – MSEI MultiSciences Expertises inc. – Litige relié au LET intermunicipal Saint-Étienne-des-Grès
 19. Octroi de contrat – Services professionnels – Vérificateur externe
 20. Octroi de contrat – Génicité inc. - Réalisation d'une étude sur les besoins en eau potable de la municipalité
 21. Octroi de contrat – Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste senior – Services-conseils (coaching) en urbanisme
 22. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics
 23. Mandat – Me Julie Clermont, notaire – Avis de décontamination sur le registre foncier - Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse- Autorisation de signataires
 24. Coopérative de Solidarité CTV Mauricie (Collecte Pro) – Ajout d'une collecte d'ordures ménagères
 25. Vente de bois
 26. Rejet des soumissions pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité
 27. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Préparation et entretien des terrains de loisirs
 28. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Cotisation annuelle 2016 - Daniel Isabelle
 29. Municipalité de Saint-Boniface – Raccordement au réseau de distribution d'eau potable - Secteur des Grès
 30. Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès – Nomination d'un représentant
 31. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alexandre Beaulieu à l'égard des lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-03
 32. Demande de dérogation mineure de Gestion C. Caron inc. à l'égard des lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec
 33. Demande de dérogation mineure de madame Diane Lalumière à l'égard de l'immeuble sis au 90, rue de l'Éclaireur, lot 2 781 307 du cadastre du Québec
 34. Demande de dérogation mineure de madame Suzanne Proulx à l'égard du lot 4 625 932 du cadastre du Québec
 35. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme
 36. Modification de la résolution numéro 2015-11-429 – Embauche - Inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim
 37. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2016
 38. COMBEQ – Renouvellement de l'adhésion 2016
 39. COMBEQ – Inscription – Formation
 40. Autorisation de signataires - Entente de principe entre Dek Hockey Saint-Étienne et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
 41. Soirée reconnaissance
 42. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association Viactive stéphanoise
 43. Autorisation de signataires – FADOQ-Région Mauricie - Contrat social
 44. Affaires diverses
 - 44.1 Motion de félicitations – ATJ Saint-Thomas – Fête de Noël
- Période de questions
45. Clôture de la séance

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

2015-12-431

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur le dossier de la RGMRM et les informe de la tenue du procès en janvier. Il invite également les personnes à assister à la prochaine rencontre du Conseil d'administration de la RGMRM qui aura lieu le 17 décembre prochain à Shawinigan.

Ensuite, il mentionne que concernant la Résidence Les Grès, l'offre d'achat de deux dames de Saint-Étienne présentée à la Société d'habitation du Québec a été refusée. Il ajoute que la vente de cet immeuble se fera probablement par le biais d'un agent d'immeuble et qu'il y aura un suivi du dossier.

Le maire apporte des précisions dans le dossier de la contamination de l'eau potable du secteur des Grès en soulignant que si le secteur devait être desservi par le prolongement de notre réseau municipal, cela coûterait 2 200 000 \$ et que les travaux ne seraient pas effectués avant l'automne 2017.

Il rappelle aux citoyens que la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2016 auront lieu au présent endroit, le lundi 14 décembre à 19 h 30.

En terminant, il souhaite de la part de l'équipe municipale un très joyeux temps des fêtes à tous.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-12-432

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015, soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-12-07 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-12-433

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-12-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-12-434

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2015* totalisant 135 275,72 \$.
- Les comptes à payer *au 30 novembre 2015* au montant de 175 801,10 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Groupe Ultima inc. – Renouvellement des couvertures d'assurances pour 2016

2015-12-435

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Ultima inc. (mandataire de la MMQ) de la facture sommaire de 82 745,00 \$ pour le renouvellement des couvertures d'assurances pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avizo - Honoraires professionnels – Travaux de réhabilitation d'un terrain – Rue Saint-Alphonse

2015-12-436

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Avizo Experts-Conseils inc. de la facture #p188435 de 12 490,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires pour la fourniture de services professionnels en environnement pour la surveillance, les analyses et l'attestation des travaux de réhabilitation d'un terrain municipal situé sur la rue Saint-Alphonse et, incluant une pénalité de 500,00 \$ pour le non-respect du délai d'exécution. (résolution numéro 2015-06-223)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Multi-Énergie Best inc. – Amélioration systèmes de ventilation - Salle communautaire et restaurant au parc Léo-Carbonneau

2015-12-437

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Multi-Énergie Best inc., de la facture # 25651 de 16 925,00 \$, avant taxes, pour l'amélioration des systèmes de ventilation de la salle communautaire et du restaurant au parc Léo-Carbonneau. (résolution numéro 2015-08-300)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Service Vacuum St-Paulin – Vidange fosses septiques

2015-12-438

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Service Vacuum St-Paulin, de la facture # 5902 de 1 877,00 \$, pour la vidange de certaines fosses septiques sur le territoire de la municipalité qui ne peut être exécutée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. (résolution numéro. 2015-09-345)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MSEI MultiSciences Expertises inc. – Honoraires professionnels – Lieu d'enfouissement technique (LET)

2015-12-439

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MSEI MultiSciences Expertises inc. de la facture # 12354 de 5 433,32 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour l'étude géotechnique du LET de Saint-Étienne-des-Grès. (résolution numéro 2015-09-343)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marc Damphousse notaire inc. – Honoraires professionnels – Acquisition du lot 4 070 383 du cadastre du Québec – Place Louis-Denis

2015-12-440

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Marc Damphousse notaire inc., de la facture de 718,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la rédaction de documents légaux de transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, du lot 4 070 383 du cadastre du Québec, appartenant à monsieur Bernard Lampron. (résolution numéro 2015-11-405)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-12-441

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture # 15368 de 5 277,04 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Renouvellement de la convention collective des pompiers

2015-12-442

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture #1272774 de 448,00 \$, avant taxes, représentant des

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier du renouvellement de la convention collective des pompiers, pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Relations de travail

2015-12-443

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures #4705, #4711 et #4724, respectivement de 251,70 \$, 116,25 \$ et 46,50 \$ pour un total de 414,45 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour des services relatifs à la gestion du personnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Diligence Services d'Entretien inc. – Camp de jour

2015-12-444

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Diligence Services d'Entretien inc. des factures # 6116 et 6117, respectivement de 184,48 \$ et 380,00 \$, pour un total de 564,48 \$, avant taxes, pour le ménage de fin de saison du camp de jour dans les locaux de l'École Ami-Joie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Décembre 2015

2015-12-445

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Formation Target pour les cadres Saint-Étienne	02.22000.454	393,71 \$
Sangle tout usage autosauvetage	02.22000.649	419,96 \$
Achat de tables (10)*	02.70120.522	1 049,90 \$
Achat de chaises (50)*	02.70120.522	2 624,75 \$
Antispam et antivirus pour tous les postes et le serveur*	02.13000.335	2 157,54 \$
Total		6 645,86 \$

Affectation de surplus :

Description	Montant
Achat de tables (10)	1 049,90 \$
Achat de chaises (50)	2 624,75 \$
Antispam et antivirus pour tous les postes et le serveur	2 157,54 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour les travaux d'asphaltage de la rue Biron

2015-12-446

Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant un emprunt pour acquitter le coût des travaux d'asphaltage de la rue Biron.

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-1-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

La directrice et secrétaire-trésorière dépose le registre public auquel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-1-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2015-12-447

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2016, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

11 janvier	4 juillet
1 ^{er} février	15 août
7 mars	12 septembre
11 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, dans le journal *Le Stéphanois*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

CONSIDÉRANT la lettre du ministre délégué aux Transports datée du 30 juin 2015 par laquelle il accorde une aide financière de 20 000 \$, pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal ;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

2015-12-448

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Richard St-Pierre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses de 46 276,11 \$ pour les travaux d'amélioration exécutés soit les travaux de réfection du 5^e Rang pour un montant subventionné de 20 000 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2015-12-449

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 744,01 \$ incluant les frais d'intérêts et de pénalité en date du 7 décembre 2015, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES

Matricule	Montant	Matricule	Montant
5642-90-0106	10,54 \$	6040-61-9894	10,07 \$
5645-84-6395	33,51 \$	6040-73-8742	21,33 \$
5742-92-4533	3,52 \$	6040-73-9655	18,51 \$
5837-93-0004	1,64 \$	6040-82-2965	1,64 \$
5838-32-9808	31,74 \$	6043-31-9436	1,64 \$
5838-52-4415	95,21 \$	6044-85-6986	2,23 \$
5939-83-8348	20,27 \$	6045-41-2832	1,64 \$
6039-06-5228	18,51 \$	6139-23-8604	20,15 \$
6039-06-6470	1,64 \$	6139-47-4320	90,63 \$
6039-07-8021	11,70 \$	6143-17-6190	1,64 \$
6039-16-8847	20,27 \$	6143-18-7718	1,64 \$
6039-17-0143	28,46 \$	6143-84-9299	120,39 \$
6039-17-3517	18,51 \$	6144-02-1976	201,39 \$
6039-17-7255	8,57 \$	6144-40-8693	1,64 \$
6039-18-5653	13,49 \$	6144-62-1522	2,01 \$
6039-18-6607	28,46 \$	6144-85-0682	1,64 \$
6039-37-3392	15,40 \$	6145-10-5218	1,76 \$
6039-38-5262	2,00 \$	6242-05-7836	33,63 \$
6039-39-2712	18,51 \$	6242-05-8514	1,64 \$
6039-39-4990	10,89 \$	6242-15-1325	21,79 \$
6039-39-7010	20,15 \$	6242-37-2033	10,07 \$
6039-39-9596	1,64 \$	6242-59-6463	84,72 \$
6039-49-0762	8,43 \$	6243-18-1557	7,40 \$

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

6039-49-2587	10,07 \$
6040-12-3000	8,57 \$
6040-13-5612	36,45 \$
6040-13-9726	5,93 \$
6040-19-1173	1,64 \$
6040-20-5731	26,82 \$
6040-30-9386	19,51 \$
6040-32-4399	1,64 \$
6040-33-1573	100,71 \$
6040-40-5413	37,01 \$
6040-40-8644	20,15 \$
6040-46-6017	15,86 \$
6040-50-0943	35,88 \$
6040-51-3242	1,64 \$
6040-51-5492	8,57 \$
6040-51-7407	24,02 \$
6040-56-7773	27,92 \$
6040-56-8884	112,67 \$
6040-61-1128	1,64 \$

6243-18-4230	1,64 \$
6245-67-1065	5,43 \$
6245-73-5551	3,76 \$
6245-73-6741	7,04 \$
6245-73-8819	5,55 \$
6245-81-4592	7,04 \$
6335-69-8181	30,11 \$
6336-38-5128	65,32 \$
6344-47-2294	1,76 \$
6344-47-3181	1,76 \$
6344-47-4665	1,76 \$
6344-66-4685	1,64 \$
6345-20-2370	8,82 \$
6345-20-4364	1,64 \$
6345-20-5123	6,92 \$
6436-88-6155	5,55 \$
6436-88-8983	5,55 \$
6441-37-0543	3,76 \$

TOTAL : 1 744,01 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2015

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 8 août 2011, le règlement 410-2011 autorisant le versement de subventions pour les propriétaires qui réalisaient des travaux pour rendre conforme leur installation septique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux six (6) propriétaires qui se sont conformés au règlement 410-2011 en 2015;

2015-12-450

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux six (6) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2015, les subventions relatives aux installations septiques en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux douze (12) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) selon les dispositions du règlement 420-2013, en 2015;

2015-12-451

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux douze (12)

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2015, les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Transport - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

2015-12-452

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2016 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 27^e année d'opération est estimé à 331 825 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 270 275 \$ et que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 10 836 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports offre une compensation pour le balayage des routes sur le territoire de la municipalité qui sont à l'entretien du Ministère, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour un montant annuel de 627,06 \$;

CONSIDÉRANT que le balayage sera effectué sur une longueur de 2 115 m ;

2015-12-453

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre du ministère des Transports pour le balayage des routes, pour les années 2016, 2017 et

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

2018, au montant annuel de 627,06 \$, et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à ce marché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Le Stéphanois inc. – Renouvellement de contrat pour 2016

2015-12-454

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal communautaire Le Stéphanois inc. pour l'année 2016, pour cinq (5) pages sur une base annuelle, au tarif de 1 150 \$ chacune, pour un montant total de 5 750 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – MSEI MultiSciences Expertises inc. – Litige relié au LET intermunicipal Saint-Étienne-des-Grès

2015-12-455

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi du contrat à l'entreprise MSEI MultiSciences Expertises inc. pour effectuer d'un point de vue technique et environnemental, le travail préparatoire du procès et pour y assurer une assistance technique tout au long de ce dernier, dans le dossier du litige relié au lieu d'enfouissement technique (LET) intermunicipal Saint-Étienne-des-Grès, et ce, selon la tarification de l'offre de services datée du 16 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Services professionnels – Vérificateur externe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un vérificateur externe (auditeur indépendant) pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017 ;

CONSIDÉRANT que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, soit les firmes suivantes : Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc., Mallette S.E.N.C.R.L. et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles établies par cet article;

CONSIDÉRANT que, suite à l'étude des soumissions par le Comité de sélection, la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a obtenu le meilleur pointage final dans la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes;

2015-12-456

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Mallette S.E.N.C.R.L. le contrat pour les services professionnels d'un vérificateur externe (auditeur indépendant), au prix total de 38 925,00 \$, avant taxes, pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

20. Octroi de contrat – Génicité inc. - Réalisation d'une étude sur les besoins en eau potable de la municipalité

2015-12-457

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que suite à la recommandation de la firme Techni-consultant inc., le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Génicité inc., le contrat pour la réalisation d'une étude sur les besoins en eau potable de la municipalité, pour un montant 3 900 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21 Octroi de contrat – Yves Gaillardetz, géographe, urbaniste senior – Services-conseils (coaching) en urbanisme

2015-12-458

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Yves Gaillardetz, géographe et urbaniste senior, le contrat pour des services-conseils (coaching) auprès du personnel responsable de l'urbanisme, selon les termes de l'offre de service professionnel datée du 2 décembre 2015, comprenant une banque d'un maximum de quinze (15) heures, au taux horaire de 100 \$, pour un montant total de 1 500 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien de ses espaces verts publics;

CONSIDÉRANT que deux (2) des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	2016	2017	2018	Montant total Avant taxes
Les Entreprises M. A. Boisvert inc.	10 800,00 \$	10 800,00 \$	11 000,00 \$	32 600,00 \$
Les Entretiens d'espaces verts stéphanois	13 490,00 \$	13 490,00 \$	13 490,00 \$	40 470,00 \$

2015-12-459

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts publics à la compagnie Les Entreprises M. A. Boisvert inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 32 600,00 \$ avant taxes, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23 Mandat – Me Julie Clermont, notaire – Avis de décontamination sur le registre foncier - Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse- Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-04-132 par laquelle Me Julie Clermont, notaire, a été mandatée pour inscrire un avis de contamination sur le registre foncier concernant le terrain où se situaient anciennement le garage municipal et la caserne, au 1269-1271, rue Saint-Alphonse, soit sur une partie du lot 4 827 971, ancien lot 3 367 200 du cadastre du Québec;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT que selon l'article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'inscription sur le registre foncier d'un avis de décontamination peut être requise par toute personne ou municipalité visée à l'article 31.58, ou par le propriétaire du terrain concerné, lorsque ce terrain a fait l'objet de travaux de décontamination et qu'une étude de caractérisation réalisée subséquemment a révélé l'absence de contaminants ou la présence de contaminants dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires.;

2015-12-460

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Julie Clermont, notaire, pour inscrire un avis de décontamination sur le registre foncier concernant le terrain où se situaient anciennement le garage municipal et la caserne, au 1269-1271, rue Saint-Alphonse, soit sur une partie du lot 4 827 971, ancien lot 3 367 200 du cadastre du Québec;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Landry et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette inscription.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Coopérative de Solidarité CTV Mauricie (Collecte Pro) – Ajout d'une collecte d'ordures ménagères

CONSIDÉRANT que par sa résolution # 2015-11-406, le conseil municipal octroyait, à la Coopérative de Solidarité CTV Mauricie (Collecte Pro) le contrat pour le service de collecte des ordures sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que pour faire coïncider le jour de la collecte des ordures ménagères à celui de la collecte des matières recyclables, il y a lieu d'ajouter une collecte des ordures ménagères au début de janvier ;

2015-12-461

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute une collecte des ordures ménagères sur tout le territoire, à être effectuée le 7 janvier 2016, pour un montant de 1 999,20 \$ avant taxes, selon l'évaluation datée du 26 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Vente de bois

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de bois de pin en longueur;

CONSIDÉRANT que la quantité estimée est d'environ cinq cents (500) PMP;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offres publié dans l'édition du mois de décembre du journal *Le Stéphanois*, aucune soumission n'a été reçue aux bureaux de la municipalité;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

2015-12-462

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès recommande d'effectuer d'autres démarches pour disposer de ce bien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. *Rejet des soumissions pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité pour les saisons estivales 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT qu'une (1) des cinq (5) entreprises invitées a présenté une soumission supérieure à 100 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que tout contrat de plus de 100 000 \$, doit nécessairement faire l'objet d'un appel d'offres public;

2015-12-463

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette la soumission reçue pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité, suite à l'appel d'offres sur invitation, transmis le 12 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. *Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Préparation et entretien des terrains de loisirs*

2015-12-464

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs de la municipalité, pour les saisons estivales 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. *Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Cotisation annuelle 2016 - Daniel Isabelle*

2015-12-465

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu de renouveler l'adhésion de Daniel Isabelle, directeur du Service incendie à la Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2016 et de défrayer le coût de l'adhésion de 245,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. *Municipalité de Saint-Boniface – Raccordement au réseau de distribution d'eau potable - Secteur des Grès*

CONSIDÉRANT la problématique de la contamination de l'eau potable dans le secteur des Grès;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de ce secteur pour avoir accès à l'eau potable sur les lieux de leur résidence;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT que la position géographique de la Municipalité de Saint-Boniface est favorable au raccordement de ce secteur à son réseau de distribution d'eau potable;

2015-12-466

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la Municipalité de Saint-Boniface de procéder au prolongement de son réseau de distribution d'eau potable et ainsi venir desservir les immeubles du secteur des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès – Nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Robert Landry, maire, à titre de membre du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, vient à terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité au sein de ce comité;

2015-12-467

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Marc Bastien, conseiller, comme représentant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alexandre Beaulieu à l'égard des lots 2 545 994 et 2 546 004 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-03

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Alexandre Beaulieu vise l'utilisation non agricole des lots 2 545 994 et 2 546 004 situés dans la zone AF-03;

CONSIDÉRANT que la demande vise également le lotissement de ces deux lots pour n'en former qu'un seul pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que monsieur Beaulieu désire acquérir ces deux lots appartenant à madame Julie Christine Lamy et monsieur Kevin Trudel Bellefeuille conditionnellement à l'acceptation de sa demande auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les lots 2 545 994 et 2 546 004 sont localisés à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT que l'autorisation n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2015-12-468

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Alexandre Beaulieu auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Demande de dérogation mineure de Gestion C. Caron inc. à l'égard des lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par la compagnie Gestion C. Caron inc. à l'égard de l'immeuble sis au 1410, rue Principale, lots 2 545 703 et 2 545 704 de la zone Ce-1, consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 29 mètres de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 82 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge avant maximale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone Ce-1 est de 13 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-12-469

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Gestion C. Caron inc. concernant les lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec, situés dans la zone Ce-1 à l'effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 29 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Demande de dérogation mineure de madame Diane Lalumière à l'égard de l'immeuble sis au 90, rue de l'Éclaireur, lot 2 781 307 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Diane Lalumière à l'égard de l'immeuble sis au 90, rue de l'Éclaireur, lot 2 781 307 de la zone Af-03, consiste à permettre l'implantation d'un garage en cour avant à au moins 4,5 mètres de la servitude de passage ;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 34 du Règlement de zonage 234-90, qui n'autorise pas l'implantation de bâtiments accessoires en cour avant;

CONSIDÉRANT que la cour arrière de la résidence donne sur le lac Julien ;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-12-470

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Diane Lalumière concernant le lot 2 781 307 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-03 à l'effet d'autoriser la construction d'un garage dans la cour avant conditionnellement à ce qu'il soit implanté à une distance d'au moins 9,1 mètres à partir de la fin de la ligne de la servitude de droit de passage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Demande de dérogation mineure de madame Suzanne Proulx à l'égard du lot 4 625 932 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Proulx à l'égard du lot 4 625 932 du cadastre du Québec, situé au 401, chemin des Dalles, dans la zone Ra-17, consiste à permettre un lotissement afin de créer un nouveau lot constructible d'une superficie de 2 902,9 mètres² avec un frontage sur rue de 40 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à permettre la construction d'un bâtiment principal sur le lot ainsi créé avec une marge avant de 16 mètres ;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 27, du Règlement de lotissement 235-90 qui stipule qu'un lot situé en milieu non desservi doit avoir une superficie minimale de 3 000 m² et un frontage sur rue minimal de 50 mètres pour permettre l'implantation d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que la marge avant maximale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal est de 12,2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-12-471

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Proulx concernant le lot 4 625 932 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-17, à l'effet de permettre un lotissement pour créer un nouveau lot constructible d'une superficie de 2 902,9 m² avec un frontage sur rue de 40 mètres et d'y permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 16 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

35. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme, soit messieurs Régis Boily, Mathieu Boudreau, Louis Brisson et Jacques Groleau, se termine le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que ces quatre membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période deux ans;

2015-12-472

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans soit du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017 :

- M. Régis Boily;
- M. Mathieu Boudreau;
- M. Louis Brisson;
- M. Jacques Groleau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. Modification de la résolution numéro 2015-11-429 – Embauche - Inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim

2015-12-473

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2015-11-429 en prolongeant la période de remplacement de madame Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, par madame Geneviève Massicotte, au-delà du 22 décembre 2015 soit pour toute la période couvrant le congé de maladie de madame Bérard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2016

2015-12-474

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, appuyé de Richard St-Pierre et il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2016 et de défrayer le coût de 135,00 \$, avant taxes, pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

38. COMBEQ – Renouvellement de l'adhésion 2016

2015-12-475

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Francine Boulanger et il est résolu de renouveler l'adhésion de Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement, et de Geneviève Massicotte, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016 et de défrayer le coût

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

respectif des adhésions de 325,00 \$ et de 215,00 \$, pour un montant total de 540 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39. COMBEQ – Inscription – Formation

2015-12-476

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée : *Émission de permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter* donnée par la COMBEQ et qui aura lieu le 10 février 2016 à Joliette. La municipalité assumera les frais d'inscription de 275,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

40. Autorisation de signataires - Entente de principe entre Dek Hockey Saint-Étienne et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que Dek Hockey Saint-Étienne désire procéder à l'installation de deux surfaces de jeu de dek hockey sur la grande patinoire du parc des Grès de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est disposée à mettre ses infrastructures à la disposition du promoteur pour la réalisation de son projet selon les termes d'une entente de principe;

2015-12-477

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes de l'entente de principe à intervenir entre Dek Hockey Saint-Étienne et la Municipalité concernant l'installation de deux surfaces de jeu dek hockey et autorise le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente de principe pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

41. Soirée reconnaissance

2015-12-478

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une dépense de 1 500 \$ pour la tenue de la soirée reconnaissance des employés de la municipalité et des membres du conseil municipal, le 9 janvier 2016 à la salle communautaire (ancien Forum Jeunesse). Une contribution de 10 \$ est demandée aux employés et membres du conseil et de 20 \$ pour les conjoints (es).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

42. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec ;

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h à 16 h;

2015-12-479

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire, à l'Association Viactive stéphanoise pour la tenue de son activité dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, soit tous les lundis de 12 h à 16 h, du 11 janvier au 16 mai inclusivement ainsi que du 12 septembre 2016 au 12 décembre inclusivement de l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

43. Autorisation de signataires – FADOQ-Région Mauricie - Contrat social

CONSIDÉRANT que la FADOQ -Région Mauricie propose à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de s'engager à tenir des actions concrètes qui auront une incidence directe sur une qualité de vie adéquate pour les aînés d'aujourd'hui et de demain soit : le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus de la municipalité;

CONSIDÉRANT que par la signature de ce contrat social, la municipalité s'engage à :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que son action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes ses actions;
3. Reconnaître sa responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
4. Contribuer dans la mesure de ses capacités, à titre d'intervenants de la société civile à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés;

2015-12-480

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat social à intervenir entre la FADOQ – Région Mauricie et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

44. Affaires diverses

44.1 Motion de félicitations – ATJ St-Thomas – Fête de Noël

2015-12-481

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'équipe de l'ATJ St-Thomas pour la tenue de la Fête de Noël qui a eu lieu le 5 décembre 2015 à laquelle 51 enfants ont participé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 23
Fin : 20 h 45

45. Clôture de la séance

2015-12-482

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière